



Arrêté :
AR - 2026 - 4

Le maire de la Ville d'Angers,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-18 et L. 2122-20 ;

Vu le code rural et notamment les articles L. 211-27 et L. 212-10,

Vu la délibération du conseil municipal d'Angers du 24 février 2025 approuvant la convention avec l'association « les Amis du Chat Libre », 12, place Marcel Vigne à Angers, pour la gestion des chats libres et errants sur le quartier de Belle-Beille,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la salubrité des lieux publics,

Considérant que la capture pour identification et stérilisation de chats errants, avec remise sur site permet de supprimer les nuisances liées à la surpopulation de ces animaux,

Considérant que le département du Maine-et-Loire est officiellement indemne de rage,

ARRETE

Article 1^{er} : Plusieurs campagnes de capture des chats seront organisées sur le territoire de la Ville d'Angers, dans le quartier de Belle-Beille et plus particulièrement dans les lieux ci-après, à partir du 19 janvier prochain jusqu'au 31 décembre 2026 :

- Rue Henri Hamelin,
- Boulevard Beaussier,
- Avenue Notre Dame du Lac,
- Rue Jeanne Quémard,
- Rue de la Barre.

Article 2 : Les chats libres et errants non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien seront stérilisés et identifiés conformément à la réglementation, et remis sur site.

Article 3 : L'association Les Amis du Chat Libre est chargée de la capture des chats et prend en charge les interventions vétérinaires liées à la stérilisation et à l'identification.

Article 4 : Le directeur général des services de la Ville d'Angers est chargé de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Hôtel de ville d'Angers, le

09 JAN. 2026

**Le Maire de la ville d'Angers,
Christophe BÉCHU**

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.



Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté du Maire

Numéro attribué à l'acte : AR-2026-4

Objet de l'acte : Campagne capture des chats 2026 - Quartier Belle-Beille -
Association Les Amis du Chat Libre

Thème Préfecture : 6 - Libertés publiques et pouvoirs de police 4 - Autres actes
réglementaires

Date de l'acte :

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 049-214900078-20260109-lmc1H49971H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H49971H1

Date de transmission en Préfecture : 09 janvier 2026

Date de réception en Préfecture : 09 janvier 2026